L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 26 JUILLET 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS [le dimanche et le mercredi exceptés] à l'arrivée du train de 4heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mocdnel's landing:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8h. A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix [aller et retour] pour toutes les localités, ce jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Elysian Fields.

W. G. COYLE & CIE, Agent.

14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 27 juillet

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 3 août

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 août

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.

Deuxième classe..........$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent principal à la Nile-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 31 juillet, à 5 P. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer HUDSON, Capt. Freeman, partira de son quai au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40

Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO.,

Avril—1 an. Rue Carondelet No 41

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaumera un corps. 7juil—3m

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a m.	No2 Fast mail 4:00pm.
No3 Express. 5:45p.m.	No 4 Expres. 8:05a.m.
No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle Orléans, Memphis et autre endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.

P. R. ROGERS, Agt. asst. gen. p. pass. — E. F. REYNOLDS, Commercial Agent.

S. W. HOW, Agent-gén. p. pass. Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M. Nile-Orléans, Lne.

4 nov—

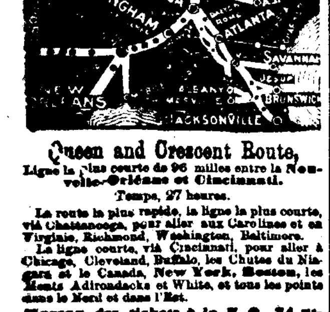

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 rue Charles et au dépôt, coin Presse et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nile-Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.

24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Ex-press, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily..8:05 am

[illegible] dortoirs entre New-Orléans et San Francisco [illegible] Atlantic and Pacific Express. Pullman sleeper [illegible] entre la Nile-Orléans, Galveston et Dallas par le [illegible] San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston [illegible] avec tous les chemins de fer de ce point. Billets [illegible] vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir [illegible] tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, G. [illegible] Manager.

J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

W. O. WATSON, Gen. Pass. A.

17 mar—1an

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Bourbon.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 28jan—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888.

Primes d'incendie....	$167,121 31	
Primes maritimes......	[illegible]	
Primes de rivières......	2,763 [illegible]	
		$172,[illegible] 67
Primes acquises de 1887....		27,[illegible] 11
Total des primes......		$[illegible] 78
Intérêt, loyers et sauvetage......		$[illegible] 84
		$247,[illegible] 62
A déduire— Primes non terminées pour 1889......	$42,000 72	
Primes remboursées comme annulées par la compagnie de polices qui ont des risques existants en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques.....	20,274 51	
Autres primes remboursées.....	7,[illegible] 79	
Réassurances........	3,[illegible]	
		$[illegible] 60
Revenu net..........		$122,[illegible] 62
A déduire— Risques de feu de 1888....	$160,121 34	
Risques maritimes de 1888....	1,276 48	
Risques de rivières de 1888....	510 78	
Pertes payées pour 1888....	$164,[illegible] 49	
Commissions....	13,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville...	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat....	896 67	
Board of Underwriters, Salvage, et Corps de Sauvetage...	4,002 03	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte....	22,292 83	
Profits et pertes......	3,234 17	
		$155,[illegible] 17
		$1,845 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888....	$44,846 68	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888....	6,875 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888....	21,475 20	
		$72,[illegible] 95
		$72,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques..........	$27,342 71
Primes en cours de collection........	20 [illegible]
Bons de la ville de la Nile-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange ..	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant......	35,812 11
Prêts sur demande garantis par titres valables........	36,562 67
Billets à recevoir pour primes......	4,444 58
Propriétés foncières et meubles de bureau..........	70,344 55
Warrants de l'Etat..........	1,[illegible] 70
Débiteurs divers..........	634 83
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts..........	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés....	$1,106 75	
Pertes ajustées, payables en 1889......	12,606 33	
Pertes non ajustées, payables en 1889..	3,326 75	
		$17,042 33

Surplus net en vue des porteurs de polices..........$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

[Signé] JAS. FAHEY, Notaire. [Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent, E. J. Bobet, C. T. Dugazon, D. Fatjo, H. Gally, J. W. Hincks, H. Laronzini, P. Poutz, G. Pitot, Ad. Schreiber, C. E. Schmidt, J. Tuyès.

23janv—1m

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, les fosses, chambres de malades et appartements en général. 7juil—3m

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1889.

Liste de publication:

Altophe Alexandre	Jarricot Jacques
André Joseph Casimir	Labarrère Armand
Besnes Benoît (époux)	Lapeiaire Louis Théodore
Bonneboq Louis Hyacinthe	Loyes Rose Louis
Brahon Charles	Monignet Louis
Brun Jean	Martin Prosper
Brunet Victor	Marchal Jean Louis
Corries Jean François	Mangue Antoinette ou Antonia
Couderc Pierre	Olard (femme) née Alexandrine Desonville
Desevaux Emile	Rochelle Isidore (ou Eppie)
Fayes Charles	Rouge Pierre
Feuché Claire	Soligues Joseph François
François Albert	Vignole Michel (époux)
Garlepied Edouard	
Guerre Alexandre	
Henry Flavien	
Henry Pierre	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'*Abeille* les personnes qui ont à envoyer à leurs amis des papiers de l'Etat de *Louisiane*, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

Le Consul, PAUL DESJARDIN.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie.....	$[illegible]	
Sur les risques de rivière......	12,[illegible]	
Sur les risques de mer......	12,[illegible]	
		$[illegible] 60
A ajouter: Primes non acquises de 1887....		33,207 75
Total des primes....		$[illegible] 65
A ajouter: Intérêts et profits et pertes....		24,[illegible] 51
Revenu total....		$[illegible] 14

[illegible]

Total des déboursés....	$240,070 [illegible]
Surplus....	$194,473 [illegible]

ACTIF / PASSIF: [illegible]

Total....	$426,[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nile-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	E. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,

Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS. Primes sur les risques d'incendie..	$343,639 43	
Primes sur les risques de rivières.....	32,191 74	
Primes sur les risques de mers......	4,152 61	
Primes non expirées de 1887.......	61,657 31	—$441,660 49
Moins, primes non expirées de 1888.....		$1,125 35
		$360,535 14
A AJOUTER. Escompte et intérêt.	$21,744 25	
Loyers....	985	—$ 22,729 25
		$383,264 39
DÉBOURSÉS. Pertes par l'incendie....	$112,020 35	
Pertes sur les rivières....	1,612 24	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances....	75,134 84	
Taxes et dépenses.	21,831 69	
Réserve pour pertes non ajustées...	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888....	11,000	—$347,510 29
Profits nets....		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

$167,000 Bons consolidés Crescent....	$167,040 00
Argent en banque....	140,145 [illegible]
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)....	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)....	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle...	1,300 00
Primes en voie de perception....	43,033 [illegible]
Total....	$450,369 [illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de ladite Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.

JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Boyle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. Bellard, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurance du Home, déclarent, après examen, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

WM. T. HARDIE, R. BELLARD.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 169 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.

15janv—1an JAMES FAHEY, Notaire.

Dix-neuvième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888.

[illegible]

Total....	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les crédits profits s'élevant à $89,316 66, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie..	$311,493 42	
Primes de rivières...	[illegible]	
Primes maritimes...	9,379 51	
Primes non acquises 31 décembre, 1887	73,727 67	
		$394,[illegible] 74
A déduire— Primes non acquises 31 décembre, 1888	$65,501 26	
Primes remboursées..	20,191 [illegible]	
Réassurances....	20,519 [illegible]	
Commissions....	24,[illegible]	
		169,216 [illegible]
Primes nettes acquises...		$174,[illegible]
A ajouter intérêt...		[illegible]
Total des recettes...		$210,[illegible]
Moins— Pertes par le feu payées...	$70,392 00	
Pertes de rivières payées...	3,142 [illegible]	
Pertes maritimes payées...	3,[illegible]	
Pertes non ajustées et non échues...	28,351 40	
Dépenses, frais d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences...	41,977 67	
		156,[illegible]
Profits nets...		$53,[illegible]
A ajouter, gains de profits et pertes...		3,[illegible]
		$58,[illegible]

ACTIF.

Bons de la ville de la Nile-Orléans...	$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane...	[illegible]
Actions de banques et autres...	[illegible]
Billets à recevoir...	[illegible]
Argent comptant...	[illegible]
Propriétés foncières...	[illegible]
Primes en voie de collection...	[illegible]
	$[illegible] 51

PASSIF.

Capital-actions...	$[illegible]
Réservé pour primes non acquises.	[illegible]
Réservé pour pertes non payées.	[illegible]
Réservé pour dépenses non payées dans d'autres Etats...	[illegible]
Dividendes...	[illegible]
Surplus...	129,110 72
	$[illegible] 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en cours du [illegible]) déclaré le 1er juillet, 1889 (CINQ POUR CENT, second [illegible]) sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $34,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
S. W. Bonsell,	Walter C. Flower,
T. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	[illegible]
W. Lemley,	[illegible]
Chas. Holloway,	[illegible] Weinman,
J. J. Odendahl,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	[illegible]
W. G. Wheeler,	A. M. Hillernagel,
J. M. Frankenbush,	A. G. Lobdell,
Simon H. Marx,	Lloyd R. Coleman,
P. J. Clarkburn,	C. Hernandez,
E. T. Quinn,	[illegible]
J. A. Blanchard,	J. A. O. Woodworth,

A. M. [illegible]

Bureau du [illegible] International [illegible] Co., en liquidation.—Avis est par le présent donné à toutes les personnes ayant des réclamations contre cette compagnie d'avoir à les présenter, de suite, pour être examinées, révisées et réglées, au secrétariat à la chambre No 5, bâtisse Meyer, coin des rues Union et Baronne ou au No 5 rue St-Pierre.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1889.

21 juin—30t LOUIS A. ADAM, Liquidateur.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrences, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera rendu sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au soussigné.

Le secrétaire perpétuel,

ALFRED MERCIER,

P. O. Box 725.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 125 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires et autres reçus requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont dans l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui se trouvent entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la balance dans le fonds des dépenses judiciaires, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions être correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent quarante-huit mille six cent vingt-huit piastres, 75 cents.	446,[illegible] 75
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-huit dollars, 75 cents.	198,[illegible] 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.	10,606 87
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-huit dollars, 75 cents.	198,[illegible] 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-cinq dollars, 62 cents.	209,[illegible] 62
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-six dollars.	80,666 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille, cinq cent soixante-douze dollars, et 62 cents.	128,[illegible] 67
Montant des warrants tirés par l'Auditeur des Comptes Publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux faites aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 125 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts...	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dues aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, payables tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.	100,241 68
Montant total des warrants tirés par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent [illegible] mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour de janvier A. D. 1888.

(L. S.) S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

LEON QUEYROUZE,

EPICERIE EN GROS,

Importateur de

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

27 RUE DECATUR.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 25 juillet 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine....	$4,097,317 00	$[illegible] 00
Même temps la semaine dernière.	5,072,313 00	[illegible] 00

Monnaies américaines et étrangères et lingots de Monnaie.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—L'argent est en assez bonne demande et stable.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Achats de commerce 25c. de prime.

Achats de Banques $1 00 de prime.

Les banques tirent des traites $1 00 de prime pour le coût de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

20 actions du Bank of Commerce........ 9

Entre les appels de 11 a. m. et de 3 p. m.

$200 Bons à primes.......... 123½

$5,000 City Consol (Coupons) ext..... 112¼

Sales Unlisted Securities.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible: cote des actions et bons du N. O. Stock Exchange]

RIZ.

RIZ BRUT—Marché inactif.

Cotes du riz brut: $2 25 à 3 00.

RIZ ECALE—Calme.

[illegible]

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Stable.

[illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

SON—87½ à 75c.

FOIN—Prime $14 00, Choice $16 50 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$12 25 à 12 37½.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NILE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 600 balles, comprenant 500 balles après 2.00 p. m. hier.

Le marché est ferme.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

Les ventes comprennent 7,400 balles.

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.

Coton: Middling Uplands 11⅛. Middling Gulf 11¼.

FUTURS.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—[illegible]

STOCKS—[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme et en demande modérée.

Coton—[illegible] pour le Middling Américain.

FUTURS

Calme et stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

[illegible]

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les Droguistes. 7 juil—3 m.

ASSURANCES

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau : No 35 rue du Camp.

QUARANTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

A. H. MARKS, Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.

A. H. MARKS, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. HIRSCHORN,	JNO. FITZPATRICK
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
G. TAYLOR GAUCHE,	A. H. LEEWARD,
P. DOMER,	E. ISAACSON,
JACOB SCHORN,	[illegible]
A. H. MARKS,	[illegible]
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	F. DEAN,
A. A. MAGINNIS,	GEO. ZETZMANN.

FEUILLETON.

No 66. Commencé le 9 mai.

SANS MÈRE.

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

QUATRIÈME PARTIE.

LE DEFAUT DE LA CUIRASSE

CHAPITRE XI

LA MAIN DE DIEU.

—Suite—

—Suzanne!...... tu vas t'expliquer cette fois-ci, ou je vais devenir folle! Que veux-tu dire?...... Oh! parle, au nom de toutes mes douleurs, parle!

—Taisez-vous!...... C'est moi qui suis une folle de ne pas savoir me contenir, quand ce que je pourrais dépend de la plus absolue discrétion.... Mais je vous adore tellement que je voudrais vous donner confiance en moi, quand je vous dis: Ne vous préoccupez pas tant de Georgette; que toutes vos pensées, votre amour, votre tendresse voient vers l'enfant, si digne d'être aimée.

—De quoi m'est-elle donc cette autre, fille du ciel?....

—Silence, malheureuse!.... Ici, les murs mêmes pourraient vous entendre!....

—De quand parles-tu?...

—Bien bas, à son oreille, Suzanne répondit:

—Quand je serai sûre que ce maudit complètement loin d'ici!....

[illegible] pendu!..... Ah oui, il l'était dans nu pour elle, aussi, celui qui voulait lui faire profaner l'image toujours si radieuse de son Georges adoré.

Afin de ne pas rester en butte aux questions de Mme Chanisse, la jeune femme de charge la quitta.

Elle se dirigea aussitôt vers le cabinet de l'usine où Robert, chaque jour, travaillait à côté de son père.

Mais M. de Sauves cette après-midi-là était sorti pour des rendez-vous d'affaires, ainsi qu'il l'avait dit; Suzanne était donc sûre de trouver le jeune homme tout seul.

Le cabinet, tout en restant le même comme situation et comme aspect, n'avait plus la caisse et les bureaux à côté. Une sorte de salle d'exposition avait remplacé ces derniers et avait isolé les patrons, dont nulle oreille indiscrète, maintenant, ne pouvait plus surprendre les secrets.

Comme, la jeune gouvernante, traversait la cour, sir Pierce et Georgette partaient tous les deux en voiture découverte.

La fillette était radieuse.

Il sembla au contraire, à Suzanne que l'Américain avait le visage extrêmement soucieux et préoccupé.

—Il sent le pendu, se dit-elle.

Et plus bas, très angoissée, très perplexe, elle ajouta:

—Comment trouver un piège assez habile où le faire tomber?.... Comment arriver à lui faire avouer ses crimes à lui-même?.... car il n'y a pas une preuve contre lui, rien!....

La substitution de l'enfant?..... Nul ne l'a vue.

Quant à sa personnalité, elle est si solidement établie, qu'il faudrait quelque miracle pour la battre en brèche.

Demain lorsque je serai sûre de ne pas être vue ou suivie par lui, j'irai raconter tout cela à M. Marais, rue Jacob.

Mais j'ai bien peur que lui-même soit aussi embarrassé que moi....

Elle était appuyée au montant de la porte et toute songeuse, elle réfléchissait, laissant ses yeux fixés vers l'endroit par où la voiture avait disparu.

Une voix connue l'arracha à sa préoccupation.

—Qu'est-ce que tu fais là, Suzette? demanda Robert.

—Je vous cherche.

—On ne le dirait pas. Mais entre tout de même. Si tu as les confidences à me faire, je suis tout seul.

Elle obéit.

—Fermez bien les portes, Robert, dit-elle au jeune homme.

—C'est donc grave, ce que tu as à me raconter?

—Tout ce qu'il y a de plus grave.

Soigneusement, Robert fit retomber les lourdes draperies de drap vert.

—Là, dit-il, bienveillant et sérieux, je t'écoute.

—J'ai rencontré Clotilde chez elle dimanche dernier, dit-elle doucement, c'est-à-dire hier.

Il devint plus blanc qu'une cire.

—O Suzette!..... murmura-t-il, que veux-tu dire?

Elle se leva et prenant les deux mains du jeune homme, avec le doux tutoiement d'autrefois, celui qu'elle employait quand elle le portait jadis dans ses bras:

—Que je t'aime bien, mon cher petit, dit-elle en baisant ses cheveux, et que je ne veux pas que tu souffres!....

—Tu sais donc?

—Que vous êtes deux cœurs vaillants et droits.... Oh! oui, va, mon Robert, je sais cela, et bien autre chose encore. Par exemple, que Clotilde est digne de toi, que vous êtes créés l'un pour l'autre, et que tu veilles aussi le promets que vous serez mari et femme, mes mignons, et qu'elle élèvera vos enfants comme elle t'a élevé, Robert!

Un mouvement plus fort que sa volonté fit lever le fils de Pierre de la chaise sur laquelle il était assis, la tête cachée dans ses mains.

Tout à coup, il se trouva debout, pressant comme un fou la jeune femme dans ses bras.

—O chère Providence!.... murmura-t-il, toi qui as toujours été si bonne, sois bénie autant que tu es aimée!.... Je te crois, ma Suzie, tu me rends le paradis dans le cœur.... Je suis heureux, heureux comme je ne l'ai jamais été!....

Elle se dégagea.

—C'est bien, cela, d'avoir confiance, dit-elle avec ses doux sourires, mais ce n'est pas tout.

—Qu'y a-t-il encore?

—D'abord veiller sur Clotilde.

—Un danger la menace donc?

—Pas si pour. Recommande-lui de bien faire attention à tout ce qui va lui arriver ces jours-ci. Qu'elle ne croie aucune lettre reçue; qu'elle n'aille à aucun rendez-vous, lui dirait-on que c'est Adèle, toi ou moi qui le lui donnons.

Surtout, toi, va chaque soir l'attendre à la sortie de son magasin, et accompagne-la jusque chez elle.

—Je le ferai, dit-il, très grave!

—Autre chose. Gare-toi comme de la peste de cet Américain maudit, de cette canaille qui est venue ici capter si étrangement la confiance de tous.

—Est-ce de sir Jonathan Pierce dont tu veux parler, Suzanne? demanda Robert stupéfait d'étonnement.

—Et de qui donc!..... Adèle, Pierre, toi Robert, vous êtes trop honnêtes les uns et les autres pour lire dans certaines âmes plus noires que l'enfer.

Cet étranger s'est su faufiler parmi vous, entrer dans vos vies.... il est si adroit!

A toi surtout, Robert, il t'a inspiré de l'affection en veillant sur ta jeunesse. Tu as cru que c'était par sollicitude et tu lui en as été reconnaissant, sans deviner à quel but caché il s'acheminait, le bandit!....

—Suzanne!..... Ne divagues-tu pas?....

—Tais-toi, seule je le connais, je l'ai percé à jour, j'ai deviné le mobile de ses actes. Mais Robert, même sans me comprendre tout à fait aujourd'hui, je te supplie de m'obéir, de te taire, de me croire!... Au nom de ton amour pour Clotilde, que tes lèvres soient closes pendant quelques jours encore, mais irrévocablement closes, même vis-à-vis de ta mère, même vis-à-vis de ton père!..... Et

Pour atteindre le but que je poursuis, il me faudra peut-être ton aide.... Je ne le sais pas encore, mais tout peut se produire. Puis-je compter sur toi absolument, complètement?

La parole merveilleusement énergique et décidée de cette fille intelligente, qu'il savait si honnête et si dévouée, impressionnait Robert, malgré tout dans son esprit.

Il aimait sir Jonathan, ou plutôt il l'estimait, sur son affection avait un coup profond en présence de l'amour aveugle dont l'Américain entourait Georgette, celle-là même qui était devenue si antipathique dans ces derniers temps au fils de Pierre.

Mais cette estime vouée à son ancien protecteur ne pouvait entrer en ligne de compte avec la tendresse et la reconnaissance éprouvée pour l'amie de toute sa vie entière, cette Suzanne en qui chacun avait une si absolue confiance dans la maison.

On était habitué à croire sa parole, à respecter ses décisions.

N'était-elle pas le dévouement, l'intelligence et la loyauté incarnés?

—Oui, dit gravement Robert, je suis à toi, je t'appartiens. Lorsque tu commanderas, je t'obéirai!

—De nuit et de jour?

—De nuit et de jour.

—Et tu me confieras tout ce qui se passera, tout ce qui se produira?

—Oui, tout.

—Même avec Georgette?

—Oh! fit-il avec un haussement d'épaules significatif, celle-là ne compte guère pour moi.

—Mais elle compte joliment dans les événements qui vont se produire. Or ce sont ses actes et ses paroles à elle qu'il faut surtout surveiller, car ils peuvent être l'écho de la pensée d'un autre.

—De fait, Suzanne, ne trouves-tu pas l'amour de sir Jonathan pour elle bien extraordinaire?

—Extraordinaire, non.

Robert la regarda fixement.

Suzanne, devant la lueur qui s'allumait dans les yeux du jeune homme, regretta ses paroles.

—Elle ressemble à sa sœur morte, m'a-t-on raconté.

Robert ne répondit pas.

La jeune femme de charge se leva.

—Je cherche pas à appréhender ces choses avant l'heure voulue, dit-elle; contente-toi d'avoir confiance en mon affection pour vous tous.

Mais veille sur Clotilde. A partir de ce soir, reconduis-la chez elle, et que tien, entends-tu, ne t'en empêche.

Cette recommandation répondait trop aux plus secrètes pensées de Robert pour qu'il hésitât.

Tandis qu'il retombait dans ses réflexions, Suzanne s'éloigna.

Sir Pierce devant partir à six heures de la gare Saint-Lazare rentrerait de bonne heure avec Georgette, cela était sûr.

Il fallait que l'Américain, à son retour dans la maison, trouvât la jeune gouvernante à son travail, tranquille ainsi qu'à l'ordinaire; le moindre conciliabule, le plus léger émoi éveilleraient ses soupçons; et cela, Suzanne comprenait qu'il fallait l'éviter à tout prix.

Vers cinq heures et demie, en effet, la victoria revint.

Sur le devant de la voiture, on voyait une caisse énorme; c'était la potiche que Georgette avait voulu emporter elle-même sur-le-champ, sans laisser au magasin le soin de la lui livrer.

Sir Jonathan conta le pourboire à terre, et prit la jeune fille dans ses bras pour la faire descendre.

Avec des précautions infinies, il lui fit monter les marches du perron et se dirigea avec elle vers le petit salon où se tenait Adèle.

—Madame, dit-il à cette dernière, je vous ramène Georgette un peu souffrante. Elle se plaint de la tête.

—Mon Dieu, qu'as-tu? demanda Mme Chanisse déjà alarmée.

—Dans la boutique chinoise où nous sommes allés chercher la potiche, répondit la fillette, il y avait une bizarre et pénétrante odeur de musc, de patchouli, d'encens, de je ne sais pas quoi, mais quelque chose de très fade qui m'a tout de suite porté au cœur. C'est probablement tout cela réuni qui m'a fatiguée. J'ai une écrasante migraine, pas davantage.

Sir Jonathan prit la main de Mlle Chanisse.

—Vous avez la peau fraîche, Georgie, dit-il; ce ne sera rien.

Ce matin, la maladresse de Mlle Verges a troublé votre digestion; les odeurs désagréables de la boutique vous ont donné mal à la tête; tout cela réuni vous a gratifiée en effet de la migraine. Une tasse de thé et un bon sommeil, il n'y paraîtra plus.

—Il se leva.

—L'heure me presse, dit-il, je m'en vais. Je reviendrai demain au soir probablement, tâchez d'être vaillante. Après-demain nous irons ensemble porter à l'ambassade des Etats-Unis les papiers grâce auxquels je deviendrai tout à fait votre père.

Il prononça ce dernier mot d'une voix extraordinaire, très douce, mais qui tout à coup s'éteignit dans sa gorge comme s'il allait perdre connaissance.

Mais subitement, il se redressa et parvint à se ressaisir:

Adèle, en effet, le regardait d'une façon étrange; elle, jusque-là, pourtant si indifférente à tous les témoignages de l'ardente affection qu'il prodiguait constamment à Georgette.

Etait-elle tout à coup jalouse de sa fille?....

Ou bien?....

Jonathan, fort angoissé de ses réflexions, prit sur lui de ne pas embrasser Mlle Chanisse.

Ce fut sur la main de la mère qu'il appuya ses lèvres longuement, profondément, en murmurant ce seul mot:

—Pensez à moi, Adèle!....

Il la regardait tendrement.

Avec une joie profonde, et qui se refléta aussitôt dans ses yeux, il constata qu'à son nom prononcé pour la première fois par lui, la jeune femme n'avait point paru fâchée, plutôt heureuse, au contraire.

Georgette s'était jetée sur un fauteuil, et la tête renversée en arrière, elle semblait assoupie, ayant les yeux fermés.

—Ne l'éveillez pas, dit Adèle doucement. Si elle peut dormir jusqu'au dîner, c'est-à-dire une heure et demie ou deux heures, son indisposition se dissipera.

Sir Pierce s'éloigna sans oser ajouter un mot.

Inquiet, il l'était un peu.

Mais après tout, une migraine, c'est si peu de chose.

—Oui, se dit-il en montant en voiture, demain je la retrouverai plus belle et plus fraîche que jamais!....

Mais le sommeil lourd et pénible qui venait de s'emparer de Georgette ne la délassa pas, au contraire.

Quand elle ouvrit les yeux, la jeune fille était brisée; sa migraine, loin de se calmer, avait augmenté, avec le mal au cœur particulier qui accompagne ce genre d'indisposition.

Bientôt aux intolérables élancements dans les tempes, les vomissements vinrent s'ajouter.

Quoiqu'une sorte de répugnance invincible eût succédé chez Suzanne, depuis la veille, à la passion insensée qui remplissait depuis dix-sept ans son cœur pour l'enfant qu'elle avait élevée, la jeune gouvernante déshabilla elle-même la petite malade, la porta dans sa jolie chambre aux murs roses, la coucha dans son lit de laque blanche.

Peu à peu, malgré les soins d'Adèle désespérée, la peau de la jeune fille devint plus brûlante, ses magnifiques yeux se cernèrent d'une large raie noire, ses lèvres blanchirent tandis qu'une soif ardente la dévorait.

Elle se plaignait surtout de la gorge et des reins.

—Il faut envoyer chercher le médecin, déclara Mme Chanisse, vers neuf heures, à Pierre aussi inquiet qu'elle.

—J'y vais moi-même, répondit aussitôt M. de Sauves, car s'il n'est pas chez lui, j'irai voir au cercle.

C'était toujours le docteur Garnier qui soignait la famille, et qui était resté l'ami du frère et de la sœur.

La tête de Georgette se prenait tout à fait, son visage de pâle qu'il était avant le dîner, devenait d'un rouge ensanglanté, une grande oppression faisait siffler sa poitrine.

Elle ne paraissait reconnaître ni sa mère ni Suzanne.

De temps à autre, seulement, elle se soulevait haletante sur son oreiller et d'une voix à peine intelligible, elle disait:

—A boire!....

Et lorsque Adèle se précipitait, une tasse à la main, elle s'en emparait convulsivement, fiévreusement, la buvait gloutonnement d'un trait, et retombait en arrière, plus brûlante qu'avant, inconsciente et gémissante.

—Suzanne! toutes nos imaginations vont porter malheur à cette enfant, dit enfin la pauvre mère affolée. Je suis désespérée, vois comme elle souffre!.... Elle est bien mal, je t'assure!....

Mais la gouvernante, qui deux jours auparavant fût devenue elle-même stupide d'angoisse et de douleur, gardait son sang-froid et son calme, sans s'alarmer, sans s'inquiéter même.

—Attendez donc le médecin pour vous désoler ainsi, répondit-elle. Après son arrivée, nous verrons bien ce qu'il dira. Je suis sûre que ce n'est rien.

—Comme tu prends ces choses!....

—Ne faut-il pas un peu de raison, dans la vie?

—Tu parles de raison quand ma fille est là, brûlante de fièvre, ne me comprenant plus, ne me voyant plus!.... Mais c'est ma fille, Suzanne!.... Tu entends, ma fille!......

La femme de charge regarda son amie avec une grande pitié, pâle tout à coup décidée:

—Votre fille? dit-elle tout bas, en êtes-vous sûre?......

Adèle se leva toute droite:

—Tu sais quelque chose que tu me caches, fit-elle avec des yeux où s'allumaient toutes les folies. Maintenant tu en as trop dit ou pas assez, je veux connaître le reste!....

On entendait monter dans l'escalier.

—Taisez-vous, répondit impérieusement Suzanne, voici Pierre, voici le docteur Garnier, ils ne doivent se douter de rien.

Quand ils seront partis je vous dirai tout ce que je sais et vous aurez du courage pour m'écouter et me comprendre!

—J'en aurai.

—C'est très grave.

—Mon Dieu! que crois-tu donc?....

—Je ne crois pas, entendez-vous, je suis sûre!....

Elle dit ce mot, elle, avec une telle expression, qu'Adèle jeta un cri.

—Qu'est-ce que c'est? demanda Pierre en se précipitant dans la chambre.

Le docteur Garnier était derrière lui.

—Il y a que Georgette ne nous reconnaît plus, répondit aussitôt Suzanne, et qu'Adèle devient folle.

—Eloignez-la, dit le médecin dont le visage soucieux frappa la jeune gouvernante.

Mais Mme Chanisse releva la tête. Dans ses yeux, affreusement dilatés, on voyait une extraordinaire énergie.

(A continuer.)